

Contribution de RSF à la consultation publique sur la réforme des médias publics en Pologne

La présente note constitue la contribution de Reporters sans frontières (RSF), organisation non gouvernementale internationale basée à Paris et défendant la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias, à la [consultation publique](#) sur le concept d'application de la législation européenne sur la liberté des médias (EMFA) dans l'ordre juridique polonais, publiée en juin 2024 (ci-après désigné "le concept"). Cette contribution s'inscrit dans la continuité :

- des [recommandations](#) de RSF sur la réforme de l'audiovisuel public, publiées par l'organisation avant les élections générales d'octobre 2023, ainsi que de son [New Deal pour le droit à l'information](#), proposé avant les élections européennes de juin 2024 ;
- des propositions discutées avec la direction de *Telewizja Polska (TVP)* et la sous-secrétaire d'État au ministère de la Culture lors de [réunions](#) à Varsovie en juillet 2024 ;
- des efforts systématiques pour garantir l'indépendance des médias publics en Europe, afin de protéger le droit à une information fiable dans un contexte de prolifération de la propagande et des fausses informations ;
- des actions menées dans le monde entier pour renforcer l'indépendance des médias et promouvoir une régulation démocratique de l'espace informationnel, *via* des outils tels que la [Journalism Trust Initiative](#) (JTI) et le [Partenariat international sur l'information et la démocratie](#) (I&D), reconnus par l'Union européenne (UE);
- du plaidoyer de long terme en faveur de la liberté de la presse en Pologne, situé 47^e sur 180 pays au [Classement mondial de la liberté de la presse](#) publié par l'organisation en 2024, dont la promotion du JTI et de l'I&D.

RSF **salue l'ambition de l'actuel gouvernement polonais** de mettre en œuvre l'EMFA dans la législation nationale et l'invitation faite par Marta Cienkowska, sous-secrétaire d'État au ministère de la Culture, à contribuer à la consultation publique sur le concept. Cette démarche contraste nettement avec les pratiques de la majorité précédente dirigée par le parti Droit et justice (PiS).

Alors que les États membres de l'UE entament **la mise en œuvre de l'EMFA**, son esprit et sa lettre sont contestés par plusieurs gouvernements, notamment en Hongrie et en Slovaquie. Face à ces résistances, **la Pologne peut devenir un leader** dans la défense de la liberté de la presse en Europe, renforçant également sa crédibilité à l'étranger, notamment à l'approche de sa présidence du Conseil de l'UE (janvier-juillet 2025). RSF **appelle donc la Pologne à faire preuve d'ambition** dans l'application de la législation européenne et à garantir l'indépendance des médias publics.

Le 23 septembre 2024

RSF a montré sa compréhension quant à la nécessité d'actions non législatives rapides et décisives pour mettre fin à la haine et à la propagande diffusées par TVP sous le contrôle politique du gouvernement précédent. Cependant, les mesures mises en place par l'actuel gouvernement **ne répondent pas aux normes européennes** d'indépendance des médias publics. La direction de TVP a été directement nommée par le gouvernement qui assure également son financement. Bien que la couverture médiatique de TVP et d'autres médias publics semble plus pluraliste, leur indépendance éditoriale et financière est loin d'être garantie. À la lumière de ce qui précède et conformément à l'article 5 de l'EMFA, RSF recommande l'adoption d'une **loi globale sur les médias publics** afin de garantir leur indépendance vis-à-vis des partis politiques, leur impartialité et leur pluralisme interne, notamment à travers les mesures suivantes :

Nomination d'une direction indépendante pour les médias publics

- Conformément à l'article 5 de l'EMFA, *"la direction ou les membres du conseil d'administration des fournisseurs de médias de service public sont nommés sur la base de procédures transparentes, ouvertes, effectives et non discriminatoires ainsi que de critères transparents, objectifs, non discriminatoires et proportionnés préalablement"*.
- RSF propose de **renforcer le rôle des organisations non gouvernementales, notamment journalistiques**, dans l'élection des conseils d'administration et des rédacteurs en chef des médias publics ainsi que dans leur surveillance. Les organisations de la société civile dotées d'une expertise doivent jouer un rôle essentiel pour contrebalancer le pouvoir du Conseil national de la radiodiffusion (KRRiT) dans la régulation des médias publics. Vu son mode d'élection inscrit dans la constitution, le KRRiT restera une instance sous influence politique indépendamment des changements législatifs. Bien que le KRRiT n'ait actuellement pas la compétence de nommer la direction des médias publics, il retrouvera ce rôle, selon le concept et une décision de la Cour constitutionnelle de 2016.

Financement des médias publics limitant les influences politiques

- L'article 5 de l'EMFA dispose que *"les États membres veillent à ce que les procédures de financement des fournisseurs de médias de service public soient fondées sur des critères transparents et objectifs préalablement établis. Ces procédures de financement garantissent que les fournisseurs de médias de service public disposent de ressources financières suffisantes, durables et prévisibles correspondant à l'accomplissement de leur mission de service public et leur permettant de se développer dans le cadre de celle-ci. Ces ressources financières sont de nature à permettre que l'indépendance éditoriale des fournisseurs de médias de service public soit préservée"*.

Le 23 septembre 2024

- RSF insiste pour que le nouveau système de financement **respecte les principes de suffisance, de durabilité et de prévisibilité**. Ni le mode actuel ni le précédent ne répondent à ces critères. Si la redevance audiovisuelle est destinée à être l'une des principales sources de financement des médias publics, celle-ci n'est payée que par une fraction des ménages polonais and les revenus en sont retenues par le KRRiT pour des raisons politiques.
- RSF propose un financement basé sur une **taxe imposée par l'État polonais aux plateformes numériques** – telles les réseaux sociaux and les moteurs de recherche – en fonction du volume de leur trafic en Pologne. Cette taxe peut **compléter une autre source de financement**, telle qu'une redevance audiovisuelle, une taxe affectée ou une contribution des ménages. Un financement direct provenant du budget de l'État, basé sur des décisions à court terme, n'est pas conforme à l'EMFA ni aux recommandations de RSF.
- Un organisme indépendant devrait être créé afin d'**estimer les besoins financiers des médias publics** et d'informer le débat public et politique avant la procédure de détermination du niveau de financement à court et à long terme. **Indépendant du KRRiT et des médias publics**, cet organisme émettrait des avis d'experts non contraignants pour le gouvernement ou le Parlement. Cependant, s'ils refusent de suivre les recommandations de l'organisme, ils devraient fournir une justification. Ce "conseil des sages", s'étendant sur plusieurs cycles politiques et législatifs, devrait être composé de **représentants de la société civile et de la communauté d'experts**, qui devraient également participer à l'élection des membres de l'organisme.

Indépendance éditoriale des médias publics

- Selon l'article 5 de l'EMFA, *"les fournisseurs de médias de service public jouissent d'une indépendance éditoriale et fonctionnelle et communiquent, de manière impartiale, des informations et des opinions diverses à leurs publics, conformément à leur mission de service public"*.
- En plus des mesures mentionnées ci-dessus, RSF recommande d'inciter les médias publics à **adhérer aux normes internationales les plus ambitieuses en matière d'éthique journalistique et d'indépendance**, développées par l'organisation, notamment la JTI et la [Charte de Paris sur l'intelligence artificielle et le journalisme](#), dévoilée en novembre 2023. Plusieurs diffuseurs publics européens, dont *France Télévisions* et *SwissInfo.ch*, sont certifiés JTI.

RSF est prêt à assister le gouvernement polonais, le parlement, la société civile, la communauté d'experts et les médias publics dans l'élaboration de propositions supplémentaires et plus détaillées pour le futur projet de loi mettant en œuvre l'EMFA.